

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Mars 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le quatre mars deux mil quinze, dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – HERVIER Brigitte - JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FONTAINE Joël – LOUSTALNIAU Olivier – FAYET Noël – GUILLON Frédéric – GONCALVES Céline – THERMIDOR Sophie lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : CHAZEL Violaine

Secrétaire de séance : FONTAINE Joël

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION « Assainissement »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2014, déclare que le compte de gestion du Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 « Assainissement »

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif 2014, établi par M. PUJOS Henri, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, tels que définis ci-dessous :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Report : + 1 060.73 E	Report : + 10 547.95 E
Dépenses : - 11 440.31 E	Dépenses : - 10 554.88 E
Recettes : +11 549.02 E	Recettes : + 9 566.00 E
Résultat : + 1 169.44 E	Résultat : + 9 559.07 E
Résultat de clôture : + 10 728.51 E	

AFFECTATION DU RESULTAT « Assainissement »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2014 au budget 2015.

COMPTE DE GESTION « Principal »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2014, déclare que le compte de gestion du Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 « Principal »

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif 2014, établi par M. PUJOS Henri, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, tels que définis ci-dessous :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Report : + 20 921.96 E	Report : - 38 654.22 E
Dépenses : - 193 039.86 E	Dépenses : - 76 639.82 E
Recettes : +211 299.78 E	Recettes : + 107 279.10 E
Résultat : + 39 181.88 E	Résultat : - 8 014.94 E
	Restes à réaliser : + 5 605.00 E

Résultat de clôture : + 36 771.94 Euros

AFFECTATION DU RESULTAT « Principal »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2014 « commune » au budget 2015.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal décide de ne pas majorer le taux des trois taxes locales pour l'année 2015.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte le nouveau montant de la redevance « assainissement collectif », pour la période du 1^e octobre 2015 au 30 septembre 2016, comme suit :

- Forfait : 15 €
- m³ d'eau : 0.95 €.

SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal arrête la liste des bénéficiaires de subvention au titre de l'année 2015 et décide de renouveler l'adhésion au Centre social de Jaligny / Neuilly avec le versement d'une cotisation annuelle dédiée au financement de l'animation globale calculée sur la base de 0.95 € par habitant et de la participation 2015 liée à l'accueil de loisirs.

INVESTISSEMENTS 2015

Le Conseil Municipal propose de retenir la liste des opérations d'investissement suivantes pour l'année 2015 :

- Logiciel Cosoluce : 545 €
- Cases columbarium : 1 548 €
- Poteau d'incendie : 1 560 €
- Compresseur / Souffleur : 1 000 €
- Etuve : 2 000 €
- Travaux de voirie : 15 000 €
- Aménag. sécurité bourg : 15 000 €
- Travaux logement « F » : 61 000 €
- Travaux logement « C » : 10 000 €.

ATDA – MODIFICATION STATUTAIRE

Le Conseil Municipal accepte la modification statutaire de l'Agence Technique Départementale de l'Allier intégrant le nouveau service : assistance en matière de planification, instruction des autorisations d'urbanisme et assistance pour les outils d'aménagement et les outils d'action foncière.

QUESTIONS DIVERSES

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de mettre à la location le logement communal « E », type F5, entièrement refait, à compter du 1^{er} Juillet 2015, au prix de 530 € mensuel.

CEREMONIE DU 19 MARS

Un dépôt de gerbe aura lieu au monument aux morts le mercredi 18 Mars 2015 à 18 H à l'occasion de la journée du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie.

CONSULTATION en cours sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et de plan de gestion des risques d'inondations.

Fait à SORBIER, le 09 Mars 2015

Le Maire,
PUJOS Henri